

## Proposition de traitement du sujet : Quel est l'objet de nos débats moraux ?

La moralité est le principe de notre action en tant qu'elle est bonne, qu'elle vise ce qui convient à tous. A priori, la reconnaissance du bien devrait nous concerner sans exception : nous sommes censés disposer de la capacité de discerner ce qui est juste et ce qui est injuste. C'est le sens moral propre à tout être humain. Dès lors qu'on reconnaît une dimension morale à l'humanité, aucun débat ne semble pouvoir porter sur son universalité, puisque la mettre en doute reviendrait à récuser la moralité tout court. Il en est de même de l'existence des valeurs : si on met en doute leur généralité, alors c'est leur existence même qui est remise en cause, et il convient de trouver un autre fondement pour notre vie collective. Ce n'est pas tant la moralité qui est en cause dans nos discussions que sa portée, son extension et son application. Il semble que certains cas singuliers « fassent » débat : la stricte intuition morale ne suffit pas à les trancher. Pourtant, si ces cas devaient se multiplier, alors ils pourraient remettre en question la valeur de la moralité même. De la sorte, il faut se demander si les situations de discussion morale ne vont pas jusqu'à prendre pour objet la valeur même de la moralité, au risque de se contredire. Inversement, si les valeurs morales ne peuvent être pensées sinon comme absolues, il convient d'identifier l'objet des débats que nous pouvons encore conduire en matière de moralité.

## Bien que nos débats paraissent remettre en cause l'effectivité des valeurs morales,

De nombreuses circonstances exceptionnelles attirent notre attention sur des atrocités immorales.

De nombreuses situations singulières de conflits moraux conduisent à douter des valeurs morales.

Nos débats peuvent récuser le principe de la moralité au nom des conséquences de son application.

A ce compte, les valeurs morales et la moralité seraient révoquées à force d'être discutées.

## les valeurs morales restent en elles-mêmes universelles et non sujettes à discussion,

Le Bien est défini a priori, indépendamment de tous les faits ; il a une valeur absolue.

Les valeurs morales restent étrangères à tous les cas qui paraissent les relativiser en les appliquant.

L'origine de la moralité ne fait l'objet d'aucune évaluation, d'aucune mesure de ses conséquences.

A ce compte, la moralité tendrait à l'affirmation de valeurs extérieures au monde et à ses difficultés.

## si bien que nos hésitations en matière de moralité ne concernent que l'application des valeurs.

La définition du Bien ne préjuge pas de sa réalisation ; l'injustice ne saurait l'affecter en principe.

Les circonstances particulières témoignent de la pluralité des valeurs plutôt que de leur inanité.

La réflexion morale a pour objet d'évaluer comparativement principes et conséquences de nos actes.

Ainsi, même si les valeurs morales sont universelles, leur stricte affirmation au moyen de la répétition de principes serait stérile, au même titre que leur seule négation au nom des exceptions que leur application doit souffrir. Même si ces cas particuliers ne sauraient affecter la moralité en elle-même absolue, le questionnement prudent doit conduire à déterminer leur extension, leur latitude d'application. De la sorte, on admettra des circonstances de guerre affectent gravement mais provisoirement l'application de la moralité au nom d'une légitimité de principe qui vise la préservation des conditions de réalisation ultérieure de la moralité. De la sorte, on conviendra que des situations particulières singulières et graves puissent conduire quelqu'un à s'excepter de l'application des principes moraux, par exemple dans des cas de légitime défense supposée. De la sorte, il faut reconnaître que des cas conduisent les responsables à déroger aux principes élémentaires de la moralité au nom de l'ampleur des conséquences qu'ils engagent; ainsi la clôture d'une affaire par défaut d'informations ne peut facilement être acceptée si elle est particulièrement grave. Il faut finalement souhaiter que l'attention portée à la singularité de ces situations ne conduise pas à méconnaître la généralité des circonstances dans lesquelles nous continuons à appliquer les principes moraux avec une constance pratiquement spontanée.